

Convention collective "Entreprises artistiques et culturelles" : prévoyance des salariés permanents

-> augmentation du taux au 01/10/2012

La cotisation de prévoyance des salariés permanents dépendant de la convention collective "Entreprises artistiques et culturelles" (spectacle vivant subventionné) augmente au 1er octobre 2012 :

Type retenue	Retenue	Base	Spécificité	Taux précédent	Nouveau taux
Audiens	Prévoyance NC/AM/Art. TA Perm	TA	Audiens prév. (retraite pré- voyance)	0,87 %	0,93 %
	Prévoyance Cadre TA Perm	TA		1,17 %	1,21 %
	Prévoyance Cadre TB Perm	TB		0,57%	

Ce paragraphe ne concerne que les employeurs relevant de la convention collective «Entreprises artistiques et culturelles», embauchant des salariés permanents (en CDI ou CDD) et recevant deux appels de cotisations de la part d'Audiens (un appel pour Audiens et un appel pour Audiens Prévoyance).